

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 28 MARS 2013 - 20 H 15

Date de la convocation : 19 mars 2013
Date de l'affichage : 19 mars 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10

L'an deux mille treize, le vingt huit mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, Mme GRAINDORGE Pascale, Mme LEPAGE Régine, Mme HERMAGNE Murielle, M. CHAUVIN Marcel.

Etaient absents excusés : M. VALETTE Dominique qui avait donné pouvoir à M. FOUCHER Eric, M. LANDRY Laurent, Mme BIGARRET Céline, Mme. CRUBLET Sonia, M. AUDOUIN Serge qui avait donné pouvoir à M. JUDEAUX Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. Eric FOUCHER

Le procès verbal du 14 mars dernier n'étant pas encore transmis aux conseillers, il sera donc adopté au prochain conseil municipal. Il est donc proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Vote des budgets primitifs 2013

Budget commune

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif communal 2013 :

Section de fonctionnement : 1.153.689,50 €

a) Dépenses par chapitre

011	Charges à caractère général	304.035,67 €
012	Charges de personnel	453.020,00 €
65	Charges de gestion courante	136.262,00 €
66	Charges financières	61.700,00 €
67	Charges exceptionnelles	600,00 €
022	Dépenses imprévues	4.999,39 €
023	Virement à la section d'investissement	160.578,44 €
014	Atténuation de charges	32.494,00 €

b) Recettes par chapitre

002	Excédent fonctionnement	46.111,87 €
013	Atténuation de charges	6.300,00 €
70	Produits des services	99.462,00 €
73	Impôts et taxes	525.149,00 €
74	Dotations et participations	377.224,00 €
75	Autres produits de gestion courante	98.742,63 €
77	Produits exceptionnels	200,00 €
79	Transferts de charges	500,00 €

Section d'investissement : 403.315,47 €

a) Dépenses

16	Emprunts et dettes (capital)	141.000,00 €
165	dépôts et cautionnement	1.000,00 €
020	Dépenses imprévues	5.000,00 €
001	Résultat reporté	187.370,61 €
23	Opérations d'équipement (détail ci-dessous)	68.944,86 €
- 0105	Travaux église Chemazé	1.951,12 €
- 0110	Travaux église Molières	15.100,00 €
- 0126	Eglise de Bourg-Philippe	12.251,75 €
- 0143	Travaux bâtiments communaux	24.941,99 €
- 0400	Etude d'urbanisme	6.000,00 €
- 0200	Cimetières	8.000,00 €

b) Recettes

- 10222	FCTVA	27.000,00 €
- 1068	Excedent fonctionnement	187.370,61 €
- 13	Subventions d'investissement	28.366,42 €
- 021	Virement de la section de fonctionnement	160.578,44 €

Le Conseil Municipal

Vote à l'unanimité (12 voix) le budget primitif 2013 de la commune, tel qu'il est présenté par Monsieur GUINHUT par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

b) - Budget assainissement

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2013 d'assainissement :

Section de fonctionnement : 152.270.92 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	31.025.00 €
65	Autres de charges de gestion	10.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	42.945.35 €
023	Virement section d'investissement	76.000.00 €
022	Dépenses imprévues	2.290.57 €

b) Recettes

70	Produits des services	71.000.00 €
77	Produits exceptionnels	25.036.07 €
002	Excédent antérieur reporté	56.234.85 €

Section d'investissement : 252.302.39 €a) Dépenses

13	Subventions d'investissement	25.036.07 €
23	Immobilisations en cours	211.968.33 €
2182	Matériel de transport	15.297.99 €

b) Recettes

28	Amortissement des immobilisations	42.945.35 €
021	Virement de la section de fonctionnement	76.000.00 €
001	Excédent d'investissement 2012 reporté	133.357.04 €

Le Conseil Municipal,

Vote à l'unanimité (12 voix) le budget primitif 2013 assainissement.

c - Budget eau potable.

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2013 d'eau potable :

Section de fonctionnement : 72.501.62 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	40.551.00 €
66	Charges financières	4.000.00 €
68	Dotations amortissement provision	26.268.05 €
022	Dépenses imprévues	1.682.57 €

b) <u>Recettes</u>		
002	Excédent fonctionnement 2012 reporté	13.651,02 €
70	Produits des services	40.000,00 €
77	Produits exceptionnels	18.850,60 €

Section d'investissement : 334.650.60 €

a) <u>Dépenses</u>		
13	Subventions d'investissement	18.850,60 €
16	Emprunts et dettes	15.800,00 €
23	Immobilisations en cours (détail ci-dessous)	300.000,00 €
	30. Travaux château d'eau	150.000,00 €
	60. Renfor canalis vers les Flées	150.000,00 €

b) <u>Recettes</u>		
13	Subventions d'investissement	180.350,00 €
28	Amortissement des immobilisations	26.268,05 €
001	Excédent investissement reporté 2012	65.754,53 €
1641	Emprunt	22.278,02 €
1068	Excedent fonctionnement 2012	40.000,00 €

Le Conseil Municipal,

Vote à l'unanimité (12 voix) le budget primitif 2013 d'eau potable.

d) - Budget du lotissement du Grand Pré

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2013 du lotissement du Grand Pré :

Section de fonctionnement : 378.728.42 €

a) <u>Dépenses</u>		
011	Charges à caractère général	106.500,00 €
66	Charges financières	4.600,00 €
042	Opérations d'ordre	147.986,60 €
043	Transfert charges financières	4.600,00 €
002	Déficit 2011 reporté	53.317,39 €
023	Virement section investissement	61.724,43 €

b) <u>Recettes</u>		
042	Opérations d'ordre	161.621,02 €
043	Transfert de charges financières	4.600,00 €
070	Produits	212.507,40 €

Section d'investissement : 438.763.50 €

a) <u>Dépenses</u>		
35	Terrains aménagés	161.621,02 €
1641	Remboursement emprunt	277.142,48 €

b) <u>Recettes</u>		
001	Excédent invest reporté	229.052,47 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	147.986,60 €
021	Virement section fonctionnement	61.724,43 €

Le Conseil Municipal,

Vote à l'unanimité (12 voix) le budget primitif 2013 du lotissement Le Grand Pré.

e) - Budget du lotissement Le Petit Saint Jean

Monsieur GUINHUT présente le budget primitif 2013 du lotissement Le Petit Saint Jean :

Section de fonctionnement : 27.743.81 €a) Dépenses

011	Charges à caractère général	11.401,18 €
65	Autres charges de gestion courante	16.342,63 €

b) Recettes

002	Excédent 2012 reporté	27.743,81 €
-----	-----------------------	-------------

Le Conseil Municipal,

Vote à l'unanimité (12 voix) le budget primitif 2013 du lotissement Le Petit Saint Jean.

Remarques :

Madame BRILLET fait part de l'insatisfaction de Monsieur ROUGER, directeur de l'école, par rapport au montant de convention de forfait communal, voté lors du dernier conseil municipal.

Monsieur FOUCHER réitère la demande qui a été faite lors d'un précédent conseil municipal par Mr LANDRY, à savoir que chaque commission examine les dépenses de fonctionnement qui sont propres à ses compétences, pour le prochain budget, ceci dans un souci de tenter de trouver des économies. Il se pose également la question de savoir s'il convient de maintenir le bivouac des Cama'zous en juillet. Monsieur ROUSSEAU prend acte de cette demande.

Madame LEPAGE se questionne sur l'avenir des dotations de l'état, à savoir comment les communes vont pouvoir faire face à ces diminutions.

2. Vente de la parcelle n° 16 du lotissement du Grand Pré à Monsieur GAUDIN Nicolas

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2012 fixant à 39,90 euros H.T. le prix de vente au mètre carré des parcelles du lotissement du Grand Pré,

Vu le décret n° 99-355 du 3 mai 1999 publié au Journal Officiel du 8 mai 1999 pris pour l'application de l'article 257 du Code Général des Impôts et relatif aux conditions d'option pour l'imposition à la T.V.A. des cessions de terrains réalisées par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 novembre 2012 décidant d'assujettir ledit lotissement au régime de la TVA,

Vu la demande de Monsieur GAUDIN Nicolas, d'acquérir la parcelle n° 16 du lotissement Le Grand Pré, d'une superficie de 409 m²,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (12 voix).

- **Décide** de vendre la parcelle n° 16 du lotissement Le Grand Pré à Monsieur GAUDIN, dans les conditions ci-après :

Montant H.T. : 16.319,10 €
T.V.A. sur marge : 2.907,99 €
Montant T.T.C. : 19.227,09 €

- **Précise** que les frais d'acte de vente et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs,

- Le versement des fonds se fera chez le notaire.

- Maître JOSSET, Notaire à Château-Gontier, est chargé de dresser l'acte de vente.

QUESTIONS DIVERSES

Commission Aménagement Paysager et voirie

Samedi 6 avril à 10h30

Commission projet de dvd sur Chemazé

Jeudi 18 avril à 20h

Commission Enfance et Jeunesse

Jeudi 25 avril à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.